

FICHE N °09 Épisode extrême de pollution atmosphérique

**Prévenir les pollutions et préserver la population : informer sur le
Objectif : dépassement des seuils d'information de la population et donner des
conseils**

L'impact sanitaire prépondérant de la pollution de l'air est dû à l'exposition tout au long de l'année aux niveaux moyens de pollution et non aux pics (Source ARS – Airparif).

Cependant des recommandations sanitaires sont données aux catégories de la population particulièrement sensibles (niveau d'information) ou à l'ensemble de la population (niveau d'alerte).

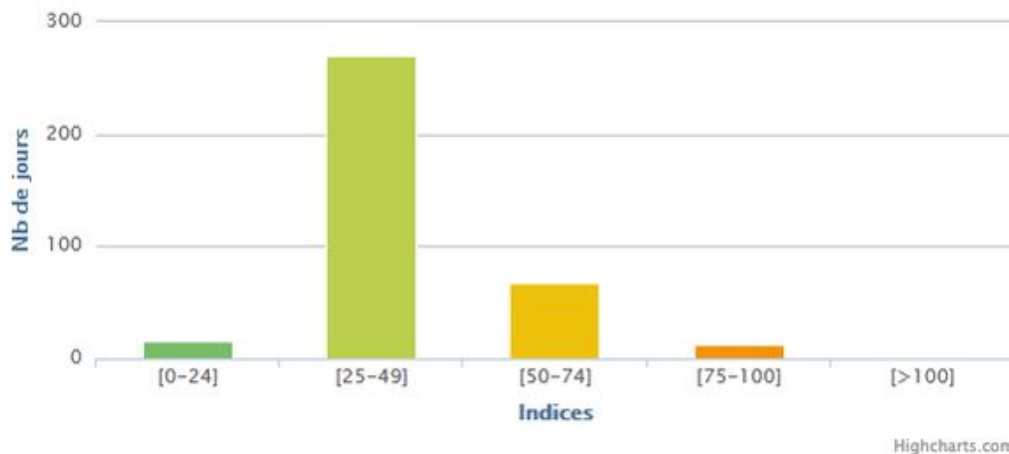
Lorsqu'un épisode de pollution de l'air ambiant donne lieu à un dépassement d'un des seuils fixés réglementairement pour les PM10, l'O3 et le NO2, une procédure d'information & recommandation ou une procédure d'alerte (cf. arrêté inter-préfectoral du 19/12/16) est déclenchée. Des actions graduées visant à réduire les émissions polluantes (sources fixes et sources mobiles) doivent être alors mises en œuvre.

Indice du niveau de pollution pour l'année 2016 à Montreuil (sources Airparif)



☆ Répartition annuelle des indices pour la commune de Montreuil

Historique de l'indice citeair pour l'année 2016



Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	16	4.37
[25-49]	270	73.77
[50-74]	67	18.31
[75-100]	12	3.28
[>100]	1	0.27

Seuils de déclenchement des deux niveaux de la procédure d'information et d'alerte du public :

Les seuils de déclenchement de chaque niveau sont, pour chacun des polluants, exprimés en microgrammes par m³ en moyenne horaire, ou pour les particules, en moyenne sur une période fixe de 24 h. Voir les détails sur Airparif









Dépassements de seuils par polluants pour l'agglomération (source Airparif 2011) :

- **Dioxyde d'azote** : valeur limite toujours dépassée dans le cœur de l'agglomération parisienne et très largement le long des principaux axes routiers franciliens.

- **Particules** : des niveaux soutenus et stables, des épisodes de pollutions nombreux mais peu intenses

- **Ozone** : 1 seul dépassement mais niveau de fond toujours soutenu

À noter : L'abaissement des seuils d'information et d'alerte conduit, à conditions égales (mêmes météo, mêmes sources de pollution) à augmenter le nombre de jours de dépassement : ex. pour les particules, en 2011, le seuil d'information est passé de 80 à 50 microgrammes/m³ (sur avis de l'Organisation mondiale de la santé) et le seuil d'alerte de 125 à 80 microgrammes/m³ (sur avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France). Il y a eu donc plus de jours de dépassement sans que la situation soit réellement différente des années passées.

PROBLÈMES RÉSOLUS	PROBLÈMES PERSISTANTS	
	Près de la circulation	Loin du trafic
<i>tendance</i>	<i>tendance</i>	<i>tendance</i>
Dioxyde de soufre 	Dioxyde d'azote 	Dioxyde d'azote 
Monoxyde de carbone 	Particules (PM10) 	Ozone 
Plomb, Métaux *	Benzène 	Particules (PM10) 

tendance générale :  stables  en baisse  en hausse
* niveaux trop bas pour que les mesures soient significatives

Informations complémentaires

AIRPARIF est chargé par délégation des Préfets des départements d'Île-de-France de la détection des dépassements des différents seuils relatifs à cette procédure ainsi que de la diffusion des communiqués de niveau d'information aux médias, via l'Agence France Presse (AFP), et au grand public.

Comment fonctionne la procédure ?

La procédure interdépartementale concerne la région Île-de-France dans son ensemble, et s'applique à **4 polluants** (voir le tableau ci-dessous).

Elle comporte deux niveaux de gravité croissante :

1- Niveau d'information et de recommandation

Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'information d'un des quatre polluants est atteint. Le seuil d'information correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population, justifiant des mesures d'information et de recommandation pour réduire certaines sources.

Il comprend des actions d'information de la population, des recommandations sanitaires aux catégories de la population particulièrement sensibles en cas d'exposition de courte durée, ainsi que

des recommandations et des mesures visant à réduire certaines des émissions polluantes, comme la recommandation faite par les autorités aux conducteurs de véhicules à moteur de limiter leur vitesse.

2- Niveau d'alerte

Ce niveau est déclenché lorsque le seuil d'alerte d'un des quatre polluants est atteint ou risque de l'être. Le seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

- Pour l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre : en plus des actions prévues au niveau d'information et de recommandation, ce niveau comprend des mesures de restriction ou de suspension des activités concourant à la pollution (industries et transports), y compris, le cas échéant, de la circulation des véhicules.
- Pour l'ozone seulement : 2 seuils supplémentaires d'alerte ont été définis (soit trois seuils d'alerte au total pour ce polluant), déclenchant l'activation ou le renforcement de certaines mesures selon la gravité de l'épisode de pollution.

Seuils de déclenchement des niveaux d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Île-de-France pour les 4 polluants concernés.

	Dioxyde d'azote (NO ₂)	Ozone (O ₃)	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Particules (PM ₁₀)
Niveau d'information et de recommandation	200 µg/m³ (moyenne horaire)	180 µg/m³ (moyenne horaire)	300 µg/m³ (moyenne horaire)	50 µg/m³ En moyenne calculé sur la période entre 0 et 24 h.
Niveau d'alerte	400 µg/m³ ou 200 µg/m³ (moyenne horaire) Si la procédure d'information et de recommandation a été déclenchée la veille et le jour même et si les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.	1er seuil : 240 µg/m³ (moyenne horaire) 2e seuil : 300 µg/m³ (dépassé pendant <u>3 heures</u> consécutives) 3e seuil : 360 µg/m³ (moyenne horaire)	500 µg/m³ (dépassé pendant <u>3 heures</u> consécutives)	80 µg/m³ En moyenne calculé sur la période entre 0 et 24 heures.

Les critères de déclenchement de la procédure

La procédure est déclenchée pour un polluant sur constat de dépassement du seuil correspondant ou sur prévision d'un risque de dépassement par Airparif. Une fois la procédure déclenchée, les actions d'information, les recommandations et les mesures de restriction de la pollution définies par la procédure rentrent en vigueur pour 24 heures. Elles sont renouvelées si besoin.

Critères de dépassement des seuils :

- Pour l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre : le dépassement du seuil de déclenchement de la procédure (niveau d'information ou d'alerte) doit être constaté de manière simultanée sur trois stations de mesure du réseau de surveillance d'Airparif, dont au moins une station de fond.
- Pour les particules : la procédure est déclenchée lorsque le seuil d'information et de recommandation ou le seuil d'alerte est dépassé simultanément sur deux stations dont au moins une de fond.

Voir [l'arrêté inter-préfectoral du 19/12/16](#)

Que faire en cas d'alerte ?

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) souligne que la situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas des mesures de confinement ; il convient donc de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation. Le Conseil recommande aux patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques de respecter rigoureusement leur traitement de fond, d'être vigilants par rapport à toute aggravation de leur état et de ne pas hésiter à consulter leur médecin. Il rappelle aux patients asthmatiques qui sont sujets à des crises d'asthme déclenchées par l'effort qu'ils peuvent, lors des épisodes de pollution atmosphérique, avoir recours à un bronchodilatateur inhalé en prévention, selon les recommandations de leur médecin traitant.

- À partir du **seuil d'information**, il est recommandé de ne pas modifier les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.
- À partir du **seuil d'alerte**, il est recommandé d'éviter les activités sportives intenses.

Plus de précisions sur la conduite à tenir en cas d'épisode de pollution sont disponibles sur l'[Avis du CSHPF du 18 avril 2000](#) et sur le site Internet <http://ile-de-France.sante.gouv.fr> dans la rubrique "santé et environnement".

Enfin, en cas d'alerte, une permanence téléphonique médicale est mise en place par le centre spécialisé de l'hôpital Fernand-Widal.

Affichettes d'information depuis 2017

Le Réseau Français des Villes Santé, dont Montreuil fait partie, a pu constater que les informations et recommandations en cas d'alerte n'étaient pas toujours ni claires ni données aux bonnes personnes, ni suivies d'effet. Depuis fin 2017, ce réseau recommande la diffusion des affichettes-pictogrammes réalisées par la Ville de Grenoble avec la contribution d'Atmo France et les membres du Réseau des Villes Santé)

Voir une des affichettes ci-dessous. L'ensemble des affichettes est rassemblé ici :


A4- [Que faire en cas d'alerte ?](#) (pictogrammes Réseau Français des Villes Santé)

ALERTE – POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES


Je protège la santé des nourrissons

Crèches et haltes-garderies


des gestes à adopter toute l'année !




Je sors bébé et je maintiens mes activités habituelles.



Je surveille l'apparition de gêne respiratoire
(asthme ou symptômes évocateurs : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations...)



Je continue d'aérer les locaux.
2 fois 10 min par jour, de préférence côté cour et en fin de matinée en hiver ou la nuit en été.
Je ne réduis pas la ventilation.



Mais j'évite les sorties à proximité des grands axes routiers aux heures de pointe (7h-10h et 17h-20h).

Document publié sous licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France (CC BY-NC-ND 3.0 FR)
Affiche réalisée par la Ville de Grenoble avec la contribution d'Atmo France et du Réseau Français des Villes Santé

Sources

1- Airparif - Indice journalier pour Montreuil :

<http://www.airparif.asso.fr/etat-air/air-et-climat-commune/ninsee/93048>

2- Airparif : déclenchement de la procédure d'alerte : selon l'arrêté inter-préfectoral du 27/10/2011.

<http://www.airparif.asso.fr/reglementation/episodes-pollution>

3- Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de la ville de Montreuil

4- Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Montreuil